



Edito du Président

Chère adhérente, cher adhérent,

"Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin".

Les vœux traditionnels sont l'occasion de faire un point d'étape sur les actions engagées par votre association pour maintenir la qualité de vie que nous aimons au sein de notre cher Moulleau.

Comme nous pouvons le constater tous les jours, notre société est de plus en plus tournée vers l'individualisme, le chacun pour soi et le profit.

Notre association, en revanche, plus vivante que jamais, réunit des femmes et des hommes heureux de porter haut les valeurs rappelées dans son objet social. Nous sommes fiers de réinventer le « vivre ensemble » dans une société en perte de sens. Nous ne voulons pas rester spectateurs d'un monde qui pourrait nous ignorer car il prend en compte des centres d'intérêt parfois futiles mais le plus souvent teintés d'égoïsme.

C'est aussi l'occasion en cette période pré-électorale de s'interroger sur le rôle des associations, issues de la loi de 1901, dans le monde du XXI siècle.

Dans cet esprit, nous aimerions rappeler à nos élus et futurs élus que l'association a aussi pour objet d'aider nos représentants à tenir leurs engagements électoraux, par une attitude vigilante et constructive.

C'est dans cet esprit non-partisan que notre association souhaite poursuivre sa mission conforme depuis plus de 40 ans aux principes fondateurs de nos aînés.

Tout le conseil d'administration se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de réussite personnelle et de bonheur partagé, en vous assurant que nous sommes tous décidés à agir dans l'intérêt général.

Enfin, nous vous invitons à noter, dès à présent, la date de notre prochaine Assemblée Générale annuelle, prévue le jeudi 6 août 2020 à la salle du « tir au vol », à laquelle tous les adhérent(e)s et tous les associé(e)s sont convié(e)s.

Le président Jean-René THIBAUD



La Canopée verte : un avenir ou un passé ? (suite des lettres n° 11, 12 et 13)

"Le Moulleau, un village, des villas sous les pins"

Dans la suite des articles parus dans la lettre du Moulleau, nous continuons à vous tenir informés de la position de notre association pour la sauvegarde des arbres centenaires, pins maritimes et chênes pédonculés.

D'une manière générale, les implantations des constructions doivent être telles qu'elles maintiennent le maximum de végétation, les abattages d'arbres étant ainsi limités au plus strict minimum.

Dans les Espaces Verts à Protéger (E.V.P.) et les Espaces Plantés à Préserver, les plantations constituent des éléments de paysage qu'il convient de protéger et de mettre en valeur. A ce titre, un contrôle précis des plantations mentionnées au plan masse de la demande d'autorisation de construire sera exercé.

Seul l'abattage d'arbre techniquement nécessaire à la réalisation du projet sera autorisé. Dans le cas de coupe indispensable, une nouvelle plantation sera effectuée.

a) Comme vous le savez l'association a conduit, durant l'année scolaire 2018/2019, une opération de sensibilisation à l'environnement, au respect des forêts et des arbres, auprès des enfants de l'école du Moulleau, un projet pédagogique dénommé « les Grands Pins ». Monsieur le Maire a souhaité que la ville accompagne cette initiative en mettant, à disposition de la communauté éducative, les moyens nécessaires dans le cadre des activités périscolaires.

Ainsi le jeudi 4 juillet 2019, nous avons pu remettre des récompenses à tous les enfants, devant les parents d'élèves, les enseignants et de nombreux représentants du conseil municipal, en présence de la presse locale.

Afin de sensibiliser les parents, chaque élève était très heureux de repartir avec un plan de petit pin qu'il envisageait de replanter en pleine terre dans son jardin ou à l'extérieur dans une zone boisée et sauvegardée telle que la zone boisée du panorama en haut de l'avenue du parc, proche du « tir au vol ».

En accord avec la ville, cette opération de sensibilisation sera reconduite pour l'année scolaire 2019 / 2020.

b) Par ailleurs, votre association a été associée au renouvellement du contrat entre l'Office National des Forêts et la ville d'Arcachon pour la gestion des 92 hectares boisés de la commune et sur les projets de préservation des arbres pour les 10 prochaines années (2019 - 2029).

Ce fut l'occasion de rappeler les objectifs de notre association dans le maintien d'espace vert et de qualité de vie au Moulleau et de lancer une invitation au responsable de l'ONF du bassin d'Arcachon afin qu'il participe à l'assemblée générale du jeudi 6 août 2020 (invitation qui a été acceptée).

c) Comme indiqué dans la lettre du Moulleau précédente, l'association s'est rapprochée de l'association A.R.B.R.E.S qui a pour objet de proposer l'établissement d'un inventaire au Moulleau des arbres de haute tige, de qualité remarquable.

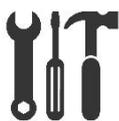
Créée en 1994, l'association A.R.B.R.E.S. (Arbres Remarquables: Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde) a pour objectifs:

- Être un lieu de rassemblement de tous ceux que les Arbres Remarquables intéressent.
- Stimuler les recherches en profondeur tant biologiques qu'historiques ou folkloriques (légendes et traditions) sur ces témoins du passé.
- Aider les initiatives d'inventaires locaux d'arbres remarquables, en faisant connaître les réalisations passées ou en cours.
- Donner notre appui et notre aide à tous ceux qui souhaitent sauver un de ces arbres menacés soit par la maladie, soit par des aménagements préjudiciables.
- Créer autour des Arbres Remarquables un label efficace pour les protéger.
- Diffuser les connaissances de toutes sortes qui concernent ces arbres en organisant visites, sémi-naires, conférences, discussions, expositions, écrits.

Cette association organise des sorties sur le terrain pour ses adhérents, celles-ci peuvent durer plusieurs jours et permettent la découverte des arbres remarquables de nos régions, à travers les traditions et l'histoire de leur commune.

L'association publie tous les trimestres "La Feuille d'arbres".

Une exposition itinérante "Tour de France des arbres remarquables" permet de mieux connaître ce patrimoine, parfois millénaire.



La Vie au Moulleau

Votre association vous représente à toutes les réunions de quartier organisées au Moulleau par la municipalité. Elle est votre porte-parole face aux élus pour rappeler tous les sujets parfois récurrents source de désagréments au quotidien :

- Parking
- Encombrement trottoirs
- Nuisances aériennes
- Déploiement fibre optique
- Poubelles à verre
- Racks à annexe
- Douches sur la plage
- Éclairage
- Voirie
- Limitation de vitesse
- Accès aux plages
- Etc.

L'attention de la municipalité a été attirée sur les nuisances occasionnées par les bacs à verre. Comme cela a été rappelé lors de l'assemblée générale, les horaires de dépôt ne sont pas toujours respectés.

Comme dans la commune voisine de la Teste, ne pourrait-on pas demander aux professionnels de déposer leur verre dans les déchetteries de la commune ?

Un compte-rendu de l'état d'avancement de cette action est fait régulièrement sur le site, dans la rubrique "actualités".

N'hésitez pas, vous-même, à engager le dialogue avec les administrateurs et/ou entre adhérents.

Avec tous nos remerciements pour votre aide, en nous signalant tous les désordres ou désagréments que vous pourrez constater sur le domaine public.

Urbanisme



PLU 2017 : quelques commentaires

Une réflexion sur l'évolution des PLU de la ville d'Arcachon montre une consommation de l'espace et une densification importante du bâti. De plus, chaque année, plusieurs centaines d'arbres de haute tige disparaissent du paysage et sont souvent remplacés par des baliveaux de taille modeste.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui fixe les règles d'urbanisme d'une commune, en tenant compte des nouvelles exigences environnementales. Il a remplacé les Plans d'Occupation des Sols (POS).

Ce projet global d'aménagement permet de gérer les enjeux fonciers et architecturaux de chaque commune dans un souci de développement durable.

Opposable aux administrations, aux promoteurs, aux particuliers qui souhaitent construire ou modifier un bâtiment ou tout autre aménagement urbain, il est important de connaître les grandes lignes de votre quartier d'habitation.

Un comité de réflexion sur l'évolution du futur PLU d'Arcachon a été mis en place au sein de l'association. Dès la prochaine lettre du Moulleau n°15, nous vous proposerons de commenter les grandes lignes du PLU 2017 pour le quartier du Moulleau.

En effet, le secteur du Moulleau est rattaché au secteur UP1, il correspond aux zones pavillonnaires dont le caractère est à préserver. Il est, en très grande majorité, couvert d'espaces verts : cette situation doit être préservée. Le secteur UP1 qui correspond au quartier du Moulleau et des Abatilles, est constitué de maisons individuelles sur jardins.

Suivi des permis de construire

Des visites régulières au service technique de la ville, effectuées par des administrateurs de notre association, permettent de superviser les permis de construire déposés et de prendre note des demandes d'autorisation d'abattage de pins maritimes et de chênes centenaires.

Nous vous ferons part de nos remarques sur l'évolution du bâti au Moulleau et des accords (ou des refus) de la municipalité sur l'abattage des arbres de haute tige.

Permis de construire St Antoine

L'assemblée générale de l'association a souhaité qu'un recours gracieux soit introduit auprès de la municipalité d'Arcachon contre le permis de construire du 20 juin 2019 (qui a annulé le PC du 17 juin 2019) qui termine l'opération immobilière sur le site de l'ancienne congrégation St Dominique/St Antoine.

M le Maire n'a pas souhaité répondre dans les deux mois prescrits.

L'association a introduit un recours contentieux devant le tribunal administratif contre le PC du 20 juin 2019.

Nous avons appris qu'un nouveau permis de construire a été accordé le 13 décembre 2019.

L'avocate de l'association étudie les différences entre le PC du 20 juin 2019 qui n'a pas été annulé et le nouveau PC du 13 décembre 2019.

Le mandat confié par l'assemblée générale de sauver un maximum d'arbres de hautes tiges dans cette opération immobilière est toujours d'actualité. C'est notre seul objectif.

Donation Armaingaud 2048

Comme vous le savez, l'assemblée générale 2019 a donné mandat au président pour que l'association s'implique dans la réflexion sur l'avenir de l'important domaine boisé (environ 6 hectares), issu de la donation Armaingaud effectuée au bénéfice de l'association « au Moulleau avec Vincent de Paul ».

C'est pourquoi, le président a rencontré M Ras, président de l'association gestionnaire, pour vérifier la complémentarité de leurs points de vue sur l'avenir de ce terrain boisé de plusieurs hectares disposant d'un accès direct à la mer. Les deux présidents sont convenus de poursuivre séparément la réflexion sur un cahier des charges identique et un objectif commun. Des points de rencontre sont prévus pour valider la convergence de la réflexion.

Il est fait appel aux bénévoles qui seraient disponibles pour faire avancer cette réflexion.

Actions de l'ASSA : pôle océanographique aquitain (POA)

L'action engagée par l'ASSA et soutenue par l'APRSM a conduit l'université de Bordeaux à abandonner l'ambitieux projet de construction de l'immeuble POA au petit port.

Il conviendra de demeurer vigilant sur l'avenir de l'ilot Peyneau et, en particulier, la rénovation de la station marine et de l'ancien aquarium inauguré en 1867.

Bikini

L'ASSA a engagé une action contentieuse contre le permis de construire accordé au Bikini en particulier l'autorisation de la création d'un étage supplémentaire (qui, pour l'instant, n'a pas été réalisé).

Un dialogue a été engagé entre l'ASSA et la municipalité.



Historique des tempêtes

Définition : une tempête correspond à un évènement météorologique violent, sur mer comme sur terre, générant des vents forts (supérieurs à 90 km / h), et des précipitations souvent intenses.

Il y a eu, de tous temps, des tempêtes sur les côtes Françaises et, fréquemment, en Gironde.

Dans nos mémoires contemporaines, presque tous les ans, une ou plusieurs tempêtes frappent les côtes de Gironde. Les noms de Xyntia, Eléanor, Ana, Bruno, sont des noms qui nous parlent, mais depuis 1999, quelques-unes ont malheureusement laissé des souvenirs peu réjouissants, voire dramatiques.

1999 LOTHAR : Le 26 décembre, cette tempête ravage la France, en épargnant relativement le sud-ouest.

1999 MARTIN : Les 27 et 28 décembre Martin déferle sur le sud-ouest. Des vents à 173 km/h s'abattent sur le bassin, de très nombreuses coupures d'électricité et de téléphone sont enregistrées (plusieurs centaines de milliers), Les fortes marées et des pluies torrentielles provoquent d'énormes inondations. La Gironde est déclarée en Etat de Catastrophe Naturelle. On dénombre 27 personnes décédées dans le sud-ouest et 92 pour la France entière. Les dégâts sont chiffrés à 4 milliards d'euros.

Viennent ensuite d'autres tempêtes, qui se succèdent, avec plus ou moins de violence et donc de dégâts constatés. Mais ce qui revient avec chacun de ces épisodes climatiques, ce sont les coupures électriques, dues aux chutes d'arbres ou de branches, sur les installations, souvent vétustes, qui ne résistent pas à la force de ces vents.

2009 KLAUS : 23 et 24 janvier, alerte Rouge dans le SO pour la première fois et 230 000 hectares de forêts sont ravagés dans notre région.

2010 XYNTIA : Cette tempête dramatique ravage le sud de l'Europe et la France est touchée à son tour, particulièrement la Charente Maritime.

2014 : Plusieurs tempêtes provoquent un recul du littoral dans la région d'environ 20 m en un mois. Le trait de côte est entaillé à plusieurs endroits dans notre région : Soulac, Cap Ferret, la Teste-de-Buch, Biscarosse.

2017 LEIV : Le 3 février, la Gironde est placée en vigilance rouge pour vents violents et vigilance Orange pour vagues- submersion.

2019 AMELIE : Le 3 novembre dernier, vers 3 h du matin, cette dernière tempête en date, s'abat sur la Gironde, le Bassin d'Arcachon, la ville d'Arcachon, Le Moulleau. Les vents soufflent à plus de 160 km/h. Le département est placé en vigilance Orange : orages, vent, pluie et inondation. 140 000 foyers sont coupés d'électricité. Enedis mobilise 1700 techniciens (salariés ou entreprises partenaires), 30 équipes travaillent sur le secteur (Biganos-Arcachon-La Teste). On compte 529 interventions des pompiers en Gironde en 24 h. De très nombreuses lignes téléphoniques, mais surtout électriques sont coupées, des TER annulés ou reportés et les lignes TGV perturbées.

La mairie d'Arcachon a demandé à l'Etat la reconnaissance de catastrophe naturelle.

A chacune de ces nombreuses tempêtes, des leçons sont à tirer dans tous les domaines, afin de se prémunir, de mieux prévoir et d'anticiper les prochains évènements :

Enfouissement des lignes aériennes (haute et basse tensions), replantations d'arbres d'autres essences, nettoyage et réorganisation des abords des voies SNCF et des lignes électriques, etc.....

Mais, ne serait-il pas opportun de demander, dès maintenant à nos futurs édiles, d'inscrire dans leur programme de mars 2020, comme objectif prioritaire budgété, l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques à ARCACHON et plus particulièrement au Moulleau (quartier probablement plus exposé que les autres)...à moins qu'ils ne l'aient déjà programmé ?

Voter à Arcachon : simple et facile



Nous attirons, à nouveau, votre attention sur l'importance de voter à Arcachon.

Si vous avez une résidence à Arcachon (principale ou secondaire) et si vous souhaitez être écouté pour défendre votre cadre de vie, les démarches à effectuer pour voter à Arcachon sont

très simples.

Il suffit de s'inscrire sur les listes électorales, en quelques clics, par internet.

Rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr>

Ces démarches étant individuelles : pour un couple, il faut faire 2 demandes

SYBARVAL - SCOT – Orientations du projet de territoire et bilan de la concertation 2019

Plusieurs associations ont obtenu l'annulation du schéma de cohérence territoriale précédent. Dans le cadre de la reprise de l'étude du nouveau SCOT, l'association a rencontré le nouveau président, M Eroles, maire de La Teste, qui a pris note de l'intérêt que notre association apporte à ce document extrêmement important pour l'avenir des habitants du bassin d'Arcachon.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement des travaux.

Le SYBARVAL mène l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, projet de territoire à 2040, à l'échelle des communes du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre.

L'année 2019 s'achève avec le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui s'est tenu le 9 décembre 2019. Ce document est le résultat de plusieurs mois de travail, entre les élus du territoire, mais aussi et surtout grâce à la mobilisation de centaines de personnes dans les différents espaces de concertation (réunions publiques, ateliers participatifs, panel citoyen).

Toutes les contributions reçues, lors des rencontres avec les habitants et les associations, ont été compilées dans un bilan de la concertation exhaustif que vous trouverez dans l'onglet « concertation » : <https://www.sybarval.fr/le-scot/concertation/ateliers/>

Vous retrouverez également le document support des débats du 9 décembre sur le site Internet : <https://www.sybarval.fr/le-scot/etapes-scot/padd/>

Calendrier général :

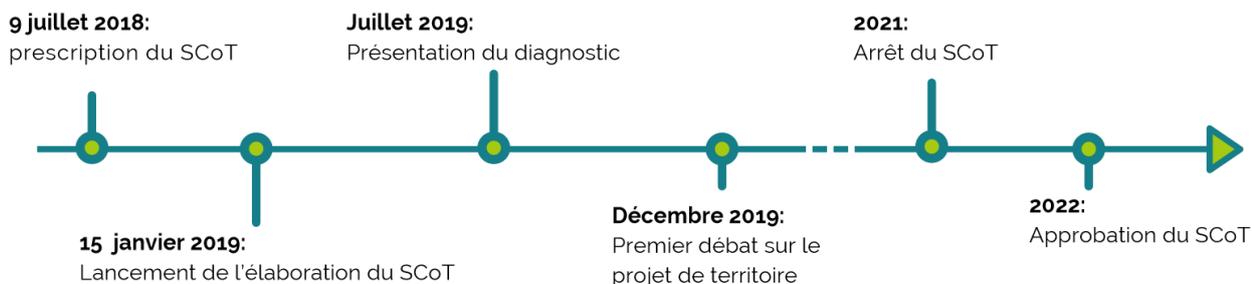
Janvier 2019 – Juillet 2019 : Elaboration du diagnostic du SCoT avec les partenaires concernés

Septembre 2019 – Septembre 2020 : Construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Octobre 2020 – Décembre 2021 : Rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs

Janvier 2022 – Mars 2022 : Compilation du dossier et arrêt du projet de SCoT

Avril 2022 – Janvier 2023 : Consultation des Personnes Publiques Associées – Enquête publique – Approbation





Activités nautiques

Le ré-ensablement des plages

L'association a participé, en 2019, à la réunion habituelle avec les services du SIBA, les autres associations, ADPPM, association des riverains (première ligne) du bassin, le service technique de l'opérateur Orange (chargé du câble transbassin entre Arcachon et le Cap-Ferret), les collectivités territoriales concernées.

En 2020, l'association vous représentera à cette importante réunion annuelle qui précise les conditions de ré-ensablement de la plage.

L'association a été informée du résultat de l'étude lancée par le SIBA, concernant la pertinence de mettre en place des épis entre la jetée du Moulleau et la résidence "le Panoramic", afin de stabiliser le trait de côte et de limiter les opérations de ré-ensablement.

Le SIBA a fait savoir que cette étude n'apporte pas d'éléments pertinents en faveur de l'utilisation d'épis.

Il est probable que le dispositif de ré-ensablement utilisé les années précédentes sera reconduit.

Banc d'Arguin

En liaison avec l'association de défense et de promotion de Pyla-sur-Mer (ADPPM), l'association APRSM suit l'évolution du débat concernant le Banc d'Arguin : arrêtés préfectoraux contestés sur l'extension du périmètre de la réserve naturelle nationale (RNN), l'interdiction du mouillage de nuit et la définition de zones de mouillage.

Le Comité Consultatif de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale du banc d'Arguin, réuni le 23 mai 2019, s'est prononcé à la majorité de ses membres pour la révision des arrêtés réglementant les zones de mouillage et de stationnement des bateaux et le débarquement des passagers.

Il est prévu :

- de placer tout le banc du Toulinguet en ZPI (zone de protection intégrale, interdite d'accès)
- de réunir les deux ZPI actuelles du banc d'Arguin
- de créer une zone ZPI au sud du banc d'Arguin afin d'y préserver la végétation

Ces mesures amèneraient la surface totale des ZPI à 252 hectares dont l'accès serait interdit, contre 10 hectares en 2007.

Sources : décret n°2017-945 du 10/05/2017

Association des Plaisanciers du Bassin d'Arcachon

www.sepanso.org/réserve/arguin

C'est au cours de sa visite au Moulleau, le samedi 19 octobre 2019, que Mme Emmanuelle Wargon, secrétaire d'état à la transition écologique, accompagnée de Mme la sous-préfète Houda Vernhet a fait un point sur l'évolution de la protection du banc d'Arguin.

L'ensemble des parties concernées ostréiculteurs, plaisanciers, professionnels de la mer et écologistes ont pu exprimer leur point de vue. La secrétaire d'état a laissé entendre que certains parcs ostréicoles pourraient être déplacés pour protéger les herbiers zostères.

L'association réaffirme qu'il convient de concilier activités économiques et protection de l'environnement avec les coutumes et traditions des plaisanciers.

Plan de prévention des risques de submersion marine (PPRSM)

Après l'enquête publique qui a eu lieu en mai/juin 2018, une carte des aléas a été établie avec une classification. Une information complémentaire a été mise en ligne sur le site APRSM, en particulier l'impact d'une élévation du niveau de la mer

Stationnement à Arcachon.



La mairie propose un tarif préférentiel pour tous les arcachonnais, en résidence principale ou secondaire, qui désirent stationner dans les rues de la ville (hors parking souterrain). L'abonnement est valable pour le stationnement payant sur l'ensemble de la commune. Il convient de fournir un justificatif : taxe d'habitation, taxe foncière ou bail de location).

De plus, pour les habitations particulières, le stationnement sur " l'entrée charretière" sera toléré, sous réserve de ne pas remettre en cause les règles de sécurité. Un "macaron riverain" vous sera remis gratuitement par le service "occupation du domaine public" de la mairie d'Arcachon.

Flyer : <http://www.ville-arcachon.fr/wp-content/uploads/2018/10/FLYERSTATIONNEMENT.pdf>

Assemblée Générale 2020



L'assemblée générale de l'association APRSM est prévue le jeudi 6 août 2020, à la salle municipale du "tir au vol"

Avenue du parc à 9 heures (accueil ouvert à partir de 8h30).

Tous les adhérents seront convoqués directement, conformément aux statuts, avec l'ordre du jour détaillé.

Comme d'habitude, la municipalité participera à notre assemblée générale, afin de répondre aux interrogations des adhérents présents.

Le responsable de l'Office national des forêts (ONF) a donné son accord de principe pour participer à cette assemblée générale, afin de commenter la gestion actuelle et future des espaces boisés de la ville et de répondre à vos questions sur l'avenir des arbres de haute tige, tous âgés d'une centaine d'année.

Comme l'année précédente, vous êtes invités à faire part, à l'avance, des points d'intérêt que vous aimeriez voir développés, lors de cette assemblée, sans oublier les questions qui vous préoccupent.

Pour cette année, une innovation : le conseil d'administration vous propose de participer, si vous le souhaitez, à un déjeuner assis pour mieux faire connaissance avec les administrateurs qui vous représentent.

Toutes informations complémentaires vous seront communiquées par flash-info.

Appel à candidatures pour le conseil d'administration

A chaque assemblée générale, l'APRSM renouvelle une partie de son conseil d'administration.

Si vous partagez nos convictions, faites-nous part de votre candidature, afin de renforcer notre équipe de bénévoles, engagés pour la Sauvegarde du Moulleau.

Voir sur notre site :

www.association-sauvegarde-moulleau.fr



Infos pratiques

Travaux bruyants de bricolage et jardinage

(Arrêté préfectoral du 22-09-2008)

Autorisés jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Collecte des ordures au Moulleau (zone P2 COBAS)

Ordures ménagères (couvercle gris) : lundi matin, jeudi matin en haute saison

Emballages recyclables (couvercle jaune) : lundi matin

Déchets végétaux (couvercle marron) : mercredi matin

Bus de nuit (16 à 30 ans)

Fonctionne la nuit du samedi au dimanche toute l'année, de la mairie de Pyla-sur-Mer à la gare d'Arcachon avec arrêt au Moulleau. Tel : 05 56 22 33 44 et site de Baia

Point Vert de l'avenue du Parc : horaires selon saison : Tél. 05 56 83 01 95

Réseau de bus Eho et Baia

Pour tout renseignement sur les lignes et horaires, tel COBAS : 05 56 22 33 44 et sur le site de Baia.

Arcachon santé : visites médicales à domicile

Semaine de 20h à 8h

Week-end du samedi 14h au lundi 8h

Dimanche et jours fériés : 24h/24h

Numéro vert : **0 800 000 375**

Urgence cardiaque

Il y a un défibrillateur aux postes de secours de la jetée du Moulleau et de Pereire

Wifi Gratuit à Arcachon :

Sélectionnez le réseau « WiFi_Bassin_Arcachon »

Infos pratiques - Pistes cyclables :

Vous trouverez en ligne les plans des pistes cyclables sur: <http://www.arcachon-tourisme.com/carte-des-pistes-cyclables-du-bassin-d-arcachon.pdf>

[Lire le pdf Services utiles](#)

Listes électorales Arcachon : <http://www.ville-arcachon.fr/elections/>



Renouvellement des adhésions / associés

L'APRSM, comme toutes les associations, a besoin de vos cotisations pour mener à bien ses activités. Essentiellement basées sur l'information et la communication, (la vie de notre site internet, les publications de notre lettre, l'envoi de courrier à nos adhérents ne disposant pas d'adresse mail, etc....) notre budget a du mal à s'équilibrer si nos adhérents oublient de régler leur cotisation.

Nous vous rappelons que cette cotisation (20 € par an) peut être réglée à tout moment de l'année et le jour de notre AG, si cela n'a pas été fait avant.

Le versement de cette cotisation peut se faire par chèque ou par virement, directement, sur notre compte bancaire :

BANQUE POPULAIRE Aquitaine / Centre Atlantique

IBAN : FR76 1090 7004 5001 2154 1680 063

Petit rappel enfin : depuis 2 ans, l'APRSM a créé un nouveau statut destiné à nos enfants et petits-enfants.

Afin de sensibiliser nos jeunes aux préoccupations qui sont les nôtres et qui, demain, seront les leurs, nous avons créé le statut **de Membre Associé**.

La cotisation, pour eux, est fixée à 5 € par an (au lieu de 20 €).

En les inscrivant avec leurs adresses « mail », ils bénéficieront de la même information que les autres adhérents.

✂

Bulletin d'Adhésion à l'A.P.R.S.M

Membre Actif (20 euros)

NOM (Mr. Mme. Mlle.)

Prénom

Adresse au Moulleau :

Tel :

Adresse de correspondance :

(IMPORTANT) Email :

Membre Bienfaiteur

NOM (Mr. Mme. Mlle.)

Prénom

Adresse au Moulleau :

Tel :

Adresse de correspondance :

(IMPORTANT) Email :

Membre Associé membre de la famille d'un membre actif et résidant à la même adresse (5 euros)

NOM (Mr. Mme. Mlle.)

Prénom

Adresse au Moulleau :

Tel :

Adresse de correspondance :

(IMPORTANT) Email :

Association des Propriétaires et Résidents pour la Sauvegarde du Moulleau

APRSM, MAAT, maison des Associations, 22 boulevard Général Leclerc, 33120 Arcachon

www.association-sauvegarde-moulleau.fr - secretariat@aprsm.fr

« L'Association des Propriétaires et Résidents pour la Sauvegarde du Moulleau (sigle : **A.P.R.S.M.**) est à caractère apolitique et non confessionnel.

Elle a pour but de défendre le site naturel du Moulleau, son style, la qualité de l'environnement, son front de mer, sa jetée et sa plage, son écologie et son lieu de détente pour tous.

Elle doit aussi permettre à ses Membres d'échanger des informations sur les projets d'aménagements du Moulleau, d'exprimer leurs opinions et d'en faire part aux pouvoirs publics en veillant, d'une façon générale, à ce que le caractère naturel du site soit sauvegardé. » (Extrait de l'article 1 des statuts).